

L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE

Ce que vous devez savoir



Que vise-t-elle ?

- Répondre aux **enjeux** et aux **besoins** de la **communauté**.
- Mettre en œuvre des responsabilités populationnelles du réseau par l'action sur les déterminants sociaux de la santé et du bien-être, par la réduction des inégalités sociales et de santé et par l'organisation des services publics en continuité avec les organisations dont se dotent les populations locales au moyen de pratiques démocratiques.

Sur QUOI s'appuie-t-elle ?

Quatre principes :

- La **prise en compte des problèmes sociaux et de santé** dans leur dimension globale;
- La recherche de **solutions collectives** basées sur la participation des personnes et des communautés;
- La **reconnaissance du potentiel de changement** de la communauté locale en regard de ses besoins;
- La **vision d'une transformation sociale** par une plus grande participation citoyenne.

Déterminants sociaux de la santé

- Revenu
- Emploi
- Scolarité
- Logement
- Sécurité alimentaire
- Transport
- Soutien social
- Cohésion sociale
- Participation sociale

Les PROFESSIONNELS en organisation communautaire

Les professionnels en organisation communautaire peuvent soutenir les directions dans la mise en place de trajectoires de service en agissant comme personnes-ressources auprès des municipalités, des organismes locaux et d'autres instances.

Comment ?

- Par une **connaissance approfondie** des communautés et de leurs problématiques.
- Par la **sensibilisation** et la **conscientisation** du milieu.
- Par un **soutien aux organismes**.
- Par la **concertation** et la **mobilisation du milieu**.
- Par la **création** d'organismes ou services.
- Par l'**action sociale et politique**.

Avec QUI travaillent-ils ?

Un ensemble de personnes et de groupes qui se reconnaissent en fonction d'un territoire (ville, village, quartier, arrondissement), d'intérêts particuliers ou d'une identité partagée.

COMMENT faire une demande en organisation communautaire ?

- **Remplir** le formulaire de demande de service qui se trouve à l'emplacement suivant :
Ordinateur\Data (N:)\DPJASP\Organisation communautaire\Outils demande de service\
Demande de service. Le document est disponible en format électronique (à compléter à l'écran)
ou en format papier.
- **Acheminer** le formulaire au chef de programmes selon le territoire.

Le **traitement et l'analyse** de votre demande seront faits par l'équipe d'organisation communautaire et le chef de programmes du territoire concerné. Un suivi de la décision vous sera communiqué dans les meilleurs délais.

Vous avez des QUESTIONS ?

Communiquez avec les chefs de programmes santé publique, développement social et développement des communautés de la Direction des programmes Jeunesse et des Activités de santé publique.

- **Guy Francoeur** (par intérim) - Territoires du Haut-Saint-Laurent, du Suroît et de Vaudreuil-Soulanges
450 371-0143, poste 13285
- **Chantal Rochon** - Territoire de Jardins-Roussillon
450 699-3333, poste 3413

